

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA 189-06-2018** intitulé :

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

a été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 9 janvier 2018

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA-189-06-2017** entitled:

BY-LAW ON COMPENSATION OF THE ELECTED MEMBERS.

has been adopted during a regular council session, held on January 9th, 2018

It may be consulted at the town hall office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 12 janvier 2018



Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier